

FOCUS PROJETS

1ère individualisation des aides 2025

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PARKING DU DIAMANT ET EXTENSION PHASE 2 : 2 M€ AU TITRE DE LA CHARTE URBAINE REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

Aiacciu - 2M€ au titre De la charte Urbaine



La conception du schéma directeur de stationnement pour la ville d'Aiacciu met en lumière les problématiques liées au stationnement, et la nécessité de répondre à ces contraintes par la création de nouvelles places.

Le parking du Diamant constitue l'offre principale de stationnement en centre-ville avec une capacité actuelle de 635 places.

Le projet vise à augmenter cette capacité de 200 places tout en modernisant le parking pour répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Ce projet a bénéficié d'un soutien de la CdC à hauteur d'**1 878 000 €** en 2024 au titre de la tranche 1. En 2025, le Conseil exécutif de Corse s'est prononcé favorablement en faveur d'une subvention de **2 M€** dans le cadre de la tranche 2 du projet, dont le coût global s'élève à 20,3 M€.

UNE OPÉRATION DE GRANDE ENVERGURE AVEC LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU THÉÂTRE : 1,5 M€ AU TITRE DE LA CHARTE URBAINE REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

Bastia – 1,5 M€ au titre la Charte Urbaine



Poumon culturel de la ville et de l'agglomération bastiaise, le Théâtre de Bastia fait l'objet d'un projet de rénovation, sa réhabilitation s'inscrit dans un projet de politique culturelle dont la dimension stratégique s'étend à la Corse entière.

Le projet comprend une rénovation qui s'annonce complète avec les façades extérieures restaurées dans leur état d'origine, le réaménagement des espaces intérieurs, et une surélévation en verre qui viendra modifier la silhouette du bâtiment. Une extension qui offrira une vue imprenable, reliant visuellement le théâtre à la Citadelle et à la place Saint-Nicolas

Le montant total du projet s'élève à 20,4 M€ et a bénéficié d'un soutien au titre du dispositif « Charte Urbaine » pour un montant d'**1,5 M€**.

PROJET DE MODERNISATION DU STADE ARMAND CESARI :
1 M€ AU TITRE DU FONDS DE TERRITORIALISATION
REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

*Cumunità d'Agglomerazione
di Bastia – 1M€ au titre du
Fonds de Territorialisation*



Le stade Armand Cesari, seul ERP de 1^{ère} catégorie de Corse, est la principale structure sportive de l'île en termes d'accueil de spectateurs avec une capacité d'accueil de 16000 places. Il héberge les rencontres du Sporting Club de Bastia, club professionnel de Football de retour en Ligue 2.

Le Conseil exécutif de Corse s'est prononcé en faveur d'une aide d'**1 M€** au titre du Fonds de Territorialisation pour la phase 3 du projet.

La phase 2 a également bénéficié d'un soutien de la CdC à hauteur d'**1M€** en 2024.

CONSTRUCTION D'UN PARKING ET D'UN BÂTIMENT POLYVALENT À ZONZA (2ÈME PHASE - ANNÉE 2025) : 441 778 € - AU TITRE DU FONDS DE TERRITORIALISATION REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

ZONZA – 441 778 € au titre du Fonds de Territorialisation



Ce projet de construction d'un parking et d'un bâtiment polyvalent s'inscrit dans la politique de requalification du village initiée en 2020 par la commune de Zonza. En premier lieu, le bâtiment accueillera un point d'information touristique avec pour objectif de faciliter la gestion des flux touristiques vers le site de Bavedda.

Le parc de stationnement public couvert sur plusieurs niveaux permettra aux visiteurs de stationner au cœur du village.

Enfin, sur la plateforme du parking, il sera créé une place ouverte sur les villages et paysages de l'Alta Rocca.

Pour le financement de cette opération, la commune a bénéficié d'une subvention de **928 000 €** au titre du Comité de Massif le 31 janvier 2022.

Le Conseil exécutif de Corse s'est de nouveau prononcé en faveur d'une aide de **441 778 €** au titre du Fonds de Territorialisation pour la tranche 2025

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AVEC PLATEAU SPORTIF ATTENANT
PHASE 3 - 2025 : 1 633 647 € AU TITRE DU FONDS DE TERRITORIALISATION -
REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

*Commune d'I Prunelli di
Fiumorbu – 1 633 647 € au titre
du Fonds de Territorialisation*

La Collectivité de Corse a soutenu le projet de création d'un plateau scolaire et sportif qui comprend la construction d'un groupe scolaire de 22 classes pour 400 élèves et d'un plateau sportif qui intègre plusieurs activités sportives (Tennis, Football, Athlétisme, etc..).

Ce projet très structurant pour le territoire du Fium'orbu a bénéficié d'un soutien de la CdC au titre du Fonds de Territorialisation à hauteur d'**1 633 647 €** pour la 3ème tranche.

Les 2 premières tranches ont également bénéficié d'un soutien de la CdC à hauteur de **4 545 799 €** (2023 et 2024) pour un coût global de 17 757 027 €.

RÉALISATION D'UN SENTIER D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : 436 196,00 € AU TITRE DU
RÈGLEMENT DES AIDES METTANT EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE
DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

*Cumunità
di Cumune
di Capicorsu –
436 196 € au titre
du Fonds Montagne*

La Communauté de Communes du Cap Corse souhaite développer une économie touristique durable en préservant et valorisant son patrimoine naturel exceptionnel. Le sentier démarre de façon effective à Centuri. Cet itinéraire constitué de 7 étapes parcourt le Cap Corse de la mer à la montagne.

Il constitue un support idéal à un tourisme alternatif au tout balnéaire avec la découverte du patrimoine vernaculaire, des vallées et des ensembles bâtis traditionnels.

Ce sentier de randonnée pourra être parcouru tout au long de l'année, par des randonneurs de tous les niveaux.

Le montant total du projet s'élève à 1 090 490,00 € et a bénéficié de **436 196 €** (40,0%).

EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS DI BUCUGNÀ : 170 757,50 € AU TITRE DU
RÈGLEMENT DES AIDES METTANT EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE
DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE LA MONTAGNE

*SIS Pumonté – 170 757 € au
titre du fonds Montagne*

Le centre de secours de Bucugnà permet par son implantation, de pérenniser ses missions de sécurité civile et garantir un service de proximité indispensable notamment pour le maintien et le développement de la population présente sur ce territoire de l'intérieur et montagneux.

Le montant total du projet s'élève à 341 515,00 € et a bénéficié de **170 757,50 €** (50,0%)

RÉAMÉNAGEMENT DU SENTIER DE LA SPELUNCA - 92 092 €

RÈGLEMENT DES AIDES METTANT EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROTECTION DE
LA MONTAGNE

PNRC

92 092 €

Fonds Montagne

A la suite des inondations de la tempête CIRAN en octobre 2023, le sentier de la Spelunca situé entre la commune d'Ota et la commune d'Evisa a été gravement détérioré obligeant les deux communes à prendre un arrêté d'interdiction de circulation sur ce sentier. Ce dernier est très fréquenté pendant la période estivale par les randonneurs qui arpentent le Mare à Monti Nord mais aussi les randonneurs qui s'engagent à la journée sur ce tronçon réputé pour sa beauté paysagère. La microrégion bénéficie grandement de cette fréquentation.

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse va procéder à des travaux d'aménagement et de confortement pour garantir la stabilité des zones concernées par les détériorations.

Le montant de ce projet est estimé à 131 560.00 €, le comité de Massif intervient à hauteur de **92 092 €** soit 70% du montant total de l'opération.

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU CHALET DE RESTAURATION DE LA STATION
D'ESE - 66 195,20 €
RÈGLEMENT DES AIDES METTANT EN ŒUVRE LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE
PROTECTION DE LA MONTAGNE

*Cumunita di cumuni
Celavu-Prunelli
66 195 €
Fonds Montagne*

La station de ski d'Ese sur la commune de Bastelica, implantée au cœur d'un site naturel remarquable, créée dans les années 1980, rayonne sur l'ensemble du bassin de vie. La station propose une gamme variée d'activités hivernales. Ses infrastructures vétustes nécessitent de nombreux travaux.

Cet équipement qui revêt un caractère structurant est en capacité de générer des emplois, de créer de la richesse et de faciliter l'accès de la jeunesse insulaire aux pratiques sportives de montagne. Il est indispensable d'engager une démarche de réaménagement et de redynamisation de ce site dans une perspective de développement 4 saisons et de transition écologique et environnementale, compatible avec la préservation des milieux naturels.

Le projet porte sur la mise en conformité du chalet de restauration et de ses annexes, en vue d'une future délégation de service public.

Montant global : **165 488 €** - Taux d'intervention CdC (40%) : **66 195 €**.

RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
1ÈRE TRANCHE : 242 699€ AU TITRE DU RÈGLEMENT D'AIDES DANS LE DOMAINE DE
L'EAU - RÈGLEMENT D'AIDES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

*Cumunità di Cumune
di e Cumune di A Pievi
di l'Urnanu – 242 699 €*

Actuellement, les eaux de la commune de Quasquara sont collectées par le réseau existant et dirigées vers la station de traitement située en contrebas du village. Cette station a été mise en service en 1982.

Ce projet a pour objectif de remplacer la station existante par une STEP macrophytes de 110 EH mieux adaptées, d'améliorer les réseaux de collecte et de transfert plus adéquate avec l'environnement.

Le Conseil exécutif de Corse s'est prononcé en faveur d'une aide de **242 699 €** au titre du 12ème programme relatif à l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau.

RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
1ÈRE TRANCHE : 605 600 € AU TITRE DU RÈGLEMENT D'AIDES DANS LE DOMAINE DE
L'EAU - RÈGLEMENT D'AIDES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Commune de RUTALI- 605 600 €

Le projet s'inscrit dans la lutte contre les fuites d'eau et comprend le remplacement de 650 mètres linéaires de canalisations fuyardes et la mise en place d'un système de télésurveillance au niveau des réservoirs d'eau potable.

Le montant du projet s'élève à 1 514 000 € HT et bénéficie d'une aide de **605 600 €** au titre du 12ème programme relatif à l'accord-cadre avec l'Agence de l'Eau.

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DU COMPLEXE
MUNICIPAL : 112 458 € AU TITRE DE LA DOTATION QUINQUENNALE
REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

*Commune
di U Viscuvatu
112 458 € - Dotation
Quinquennale*

Dans le cadre de sa politique de valorisation des espaces publics, la commune d'U Viscuvatu a engagé un programme d'aménagement d'une aire d'équipements sportifs de proximité. Ce projet s'inscrit dans le périmètre du pôle sportif communal. Il vise à remplacer les installations existantes, aujourd'hui inadaptées à la pratique sportive, par des infrastructures modernes et accessibles à tous.

Le projet prévoit la réalisation des équipements suivants : un terrain de football à 5 (déjà financé dans le cadre de l'AAP), un terrain de basketball 3x3, un terrain de handball dit « hand à 4 », un city stade, un parcours de santé connecté, etc...

Le coût total de cette opération s'élève à 296 000 € hors taxes. La CdC a contribué au financement à hauteur de **112 458 €** au titre de la dotation quinquennale.

RESTAURATION DE L'ÉGLISE STE CATHERINE D'ALEXANDRIE ET ABORDS 2ÈME TRANCHE : 158 000 € AU TITRE DE LA DOTATION QUINQUENNALE REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

*Commune
d'Albitreccia
158 000 €
Dotation Quinquennale*

En 2023, la commune d'Albitreccia a engagé un programme de travaux visant à la restauration de l'église Sainte-Catherine ainsi que de ses abords immédiats. Cette décision fait suite aux dégradations importantes subies par l'édifice à la suite des récentes intempéries, rendant nécessaire une réhabilitation complète de la bâtisse.

Le coût total de l'opération s'élève à 263 451 € HT, répartis comme suit :

- 136 245 € HT pour les travaux concernant le parvis et les abords de l'église,
- 127 206 € HT pour les interventions à l'intérieur du bâtiment.

Ce projet a bénéficié d'un soutien financier de la Collectivité de Corse, à hauteur de **158 000 €**, au taux de 60%, dans le cadre de la Dotation Quinquennale 2020-2024 (DQ 2020-2024).

Ces travaux s'inscrivent dans une volonté communale de préservation du patrimoine religieux et de valorisation du cadre bâti.

RÉALISATION D'UNE PROMENADE DU LITTORAL DE PURTICHJU : 464 852 €
AU TITRE DE LA DOTATION QUINQUENNALE
REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

*Commune
de Grossetu
Prugna
464 852 €
Dotation Quinquennale*

La commune de Grossetu-Prugna a engagé en 2024 un projet d'aménagement d'une promenade littorale en bois sur le secteur de Purtichju.

Le projet prévoit notamment la création d'une promenade en structure bois, l'aménagement d'accès à la plage pour les piétons, y compris pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et l'exécution de travaux relatifs à l'éclairage public, à l'adduction en eau potable (AEP) et à l'enrochement.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de valorisation du littoral et du cœur d'agglomération, par l'harmonisation et la requalification des espaces publics. Il encourage les mobilités douces, les pratiques sportives et de loisirs, ainsi que la découverte pédagogique de la flore endémique locale.

Montant total de l'opération : 2 230 000 € HT

Participation financière de la Collectivité de Corse : **464 852 €**

CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE ET D'UNE CANTINE SCOLAIRE - 2ÈME TRANCHE : 333 000
€ AU TITRE DE LA DOTATION ÉCOLE
REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

Commune de Conca
333 000 €
Dotation Ecole

La commune de Conca a déposé, au cours de l'année 2024, une demande de subvention dans le cadre de la 2ème tranche de son projet de construction d'une école et d'une cantine scolaire. Ce projet vise à répondre à l'augmentation constante du nombre d'élèves accueillis sur le territoire communal, notamment en vue de la rentrée scolaire 2025-2026.

Le coût total actualisé de l'opération s'élève à 1 681 575 euros.

Dans ce cadre, la CdC est sollicitée pour un accompagnement financier à hauteur de **333 000 €**.

EXTENSION DE L'ÉCOLE JOSEPH BALESTRINI - TRANCHE 2 : 690 000 €
AU TITRE DE LA DOTATION ÉCOLE
REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

*Commune
de Calinzana
690 000 €
Dotation Ecole*

La commune de Calinzana améliore ses infrastructures scolaires avec la 2ème tranche du projet d'extension de l'école Joseph Balestrini. Cette nouvelle phase vise à renforcer l'offre éducative et d'accueil des enfants, en réponse aux besoins croissants de la population.

Le coût total de la deuxième tranche s'élève à 1 150 000 €, pour lequel la CdC a attribué une subvention de **690 000 €** au titre de la dotation école. Pour la 1ère tranche, une subvention équivalente de **690 000 €** a également été allouée sur une dépense similaire de 1 150 000 €.

La participation globale de la CdC pour l'ensemble de l'opération atteint **1 380 000 €**, pour une dépense totale de 2 300 000 €.

Ce soutien financier significatif témoigne de l'engagement fort de la CdC en faveur de la remise en état, de la création et du maintien d'établissements scolaires, dans les territoires ruraux, garantissant un accès équitable à une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE - TRANCHE 2025 : 480 000 €
AU TITRE DE LA DOTATION ÉCOLE
REGULAMENTU D'AIUTI À E CUMUNE, INTERCUMUNALITÀ È TERRITORII

*Commune
d'U Mucale*

480 000 €

Dotation Ecole

L'école actuelle est aujourd'hui sous-dimensionnée au regard des effectifs et des attentes des familles, ne permettant plus d'assurer dans des conditions optimales la scolarisation des enfants du village.

Afin d'y remédier, la commune a fait le choix de construire un nouvel établissement scolaire, pour un montant total de 1 103 149 € HT, financée par la CdC dans le cadre de la dotation école à hauteur de **480 000 €**.

La commune a déjà bénéficié d'une subvention de **480 000 €**, en 2024, pour la 1ère tranche d'un montant de 1 136 326 €, soit une participation totale de **960 000 €** pour une dépense globale de 2 239 475 € HT.

Le projet prévoit l'édification d'un bâtiment scolaire sur un terrain communal de 2 863 m², situé au cœur du village. La capacité d'accueil de la future école est prévue pour 70 enfants.